

**COMMUNE DE WOLUWE-  
SAINT-PIERRE**  
**Service de l'Urbanisme**  
Avenue Charles Thielemans, 93

**B - 1150 BRUXELLES**

V/Réf : MC/DW – 2016/109 (PU/596903)–s/920  
N/Réf. : AVL/JMB/WSP-2.196/s.587  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

**Objet :** WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Edmond Parmentier, 161.  
Mise en conformité d'une maison unifamiliale (régularisation).  
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 2 mai 2016 sous référence, réceptionnée le 3 mai, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 11 mai 2016.

La demande concerne une maison unifamiliale contemporaine, inscrite à l'inventaire du patrimoine monumental de Woluwe-Saint-Pierre (arch. J-M Simon, 1996).

Elle vise à régulariser plusieurs petites modifications qui semblent avoir été exécutées entre le dépôt du permis et la phase d'exécution, à savoir un volume en toiture non réalisé, le déplacement de l'escalier intérieur, l'extension de la terrasse arrière (moyennant accord des deux voisins), l'ajout d'une terrasse en toiture dans le respect des gabarits voisins, l'ajout d'une fenêtre de cave, la modification du retour du mur (en conformité avec le RRU).

La CRMS n'émet pas de remarque. Elle demande que les prescriptions urbanistiques soient strictement respectées.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer la demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ; B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.